

Modification n°4 PLU

De: [REDACTED]
Envoyé: mardi 20 août 2024 14:52
À: Modification n°4 PLU
Objet: Accès aux nouveaux logements et stationnements.

L'ASL du clos des oiseaux souhaite connaître le lieu d'entrée pour les futurs logements dans l'ancien camping ?

L'entrée se fera-t-elle par le camping-car park ou par la résidence les pins ?

Lors d'une réunion organisée avec l'ancien maire, il était question de faire l'entrée principale par le boulevard.

Que devient également la cabane prévue normalement pour l'accueil du camping.

Où stationneront les véhicules des personnes résidants sur l'ancien camping ?

Merci de la bonne suite donnée à ce dossier.

Le bureau de l'ASL du clos des oiseaux

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)